

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5659>



Le SNES-FSU intervient en CTA pour défendre l'enseignement public.

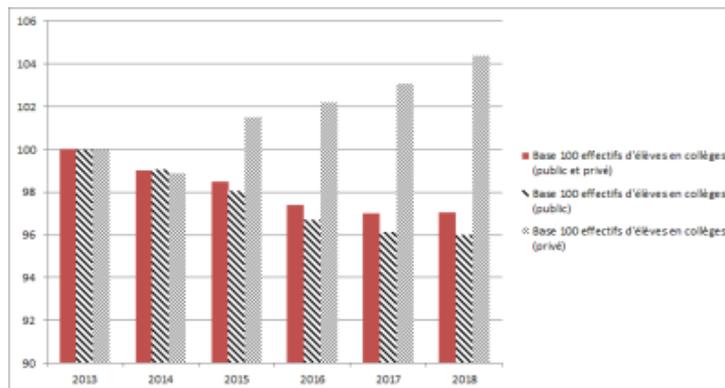
- SNES académique de Dijon - S3 - Editorial -



Date de mise en ligne : mardi 27 novembre 2018

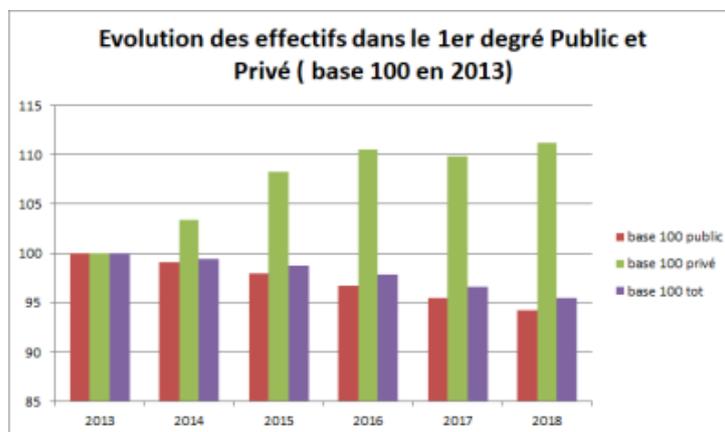
Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Les politiques éducatives des six dernières années font progresser les effectifs du privé au détriment du public



Le rectorat fournit chaque année les chiffres des effectifs scolaires de l'académie, données brutes que compilent et analysent les militants et militantes du SNES-FSU. Les calculs et les graphiques établis par leurs soins permettent d'avoir un regard sur les six dernières années et de faire un constat sans appel (cf. graphiques ci-contre) : les effectifs du privé croissent quand ceux du public décroissent, respectivement +10% et -6% dans le premier degré, +4,4% et -4% dans les collèges. Les effets de la réforme Vallaut-Belkacem du collège sont évidents, puisque avant 2016 le privé gagnait en moyenne 0,74% par an, et +0,95% de taux moyen annuel après cette date. Certains établissements privés n'avaient d'ailleurs pas manqué de communiquer sur le contournement de la réforme qu'ils opéraient.

Les élu-es FSU (SNUipp pour le premier degré, SNES pour le second degré général et technologique) ont pointé ces réalités incontestables lors du dernier CTA (comité technique académique) du 23 novembre dernier.



Il est consternant que les autorités rectorales aient refusé en séance de reconnaître cette évolution et d'en interroger les causes profondes. La secrétaire générale a en effet cherché à minimiser l'intérêt des données statistiques fournies par ses propres services, à grands renforts de formules lénifiantes pour ne pas céder à l'affolement, et de même la rectrice, mais qui a tout de même fini par reconnaître du bout des lèvres, et c'est une première, pressée par les arguments des élu-es de la FSU, qu'il y avait un effet réforme du collège.

Les choses sont claires : dans un contexte où les difficultés sociales et économiques des familles sont grandes, cette évolution des effectifs réduit encore un peu plus la mixité sociale dans les établissements du premier comme du second degré. À titre d'exemple, si le taux d'élèves scolarisés dans le privé par rapport au public n'avait pas évolué ces six dernières années, ce sont 689 élèves (en plus des constats de rentrée 2018) que nos établissements publics auraient accueilli : l'hémorragie équivaut donc à la fermeture d'un gros collège public et à l'ouverture d'un gros collège privé.

Des élu-es SNES-FSU et FSU pour défendre la profession et le service public d'éducation

Les CTA qui se sont succédé lors de cette mandature, ainsi que les CTSD dans les départements, permettent de mettre en lumière une évolution assez catastrophique de la situation de l'école publique. Les syndicats majoritaires de la FSU (SNES, SNUipp, SNEP, SNUEP) continueront à se battre lors de la prochaine mandature pour la défense de l'école publique et pour rassembler la profession sur ces valeurs.

La FSU est la seule organisation syndicale dans l'académie de Dijon à travailler la question de l'évolution des effectifs de l'école publique, quand les autres n'étudient pas les chiffres et ne rebondissent même pas sur nos interventions pour les partager ou faire front commun.

De même, au dernier CTA, la FSU a été la seule à aborder le sujet de l'éducation prioritaire, et à enfoncer le clou sur les écoles orphelines, sorties de l'éducation prioritaire alors que la mixité sociale en est absente.

Pour poursuivre ces combats, il n'y a pas besoin d'organisations syndicales mutiques ou dépassées, mais besoin de plus d'élu-es FSU !

Entre le 29 novembre et le 6 décembre [\[1\]](#),

Pour la CAPA et la CAPN, je vote SNES-FSU,

Pour les CCP, pour le CTA et le CTM, je vote FSU !

Vote SNES-FSU : pour la CAPA et la CAPN, commission administrative paritaire académique ou nationale (scrutin de liste).

Vote FSU : pour la CCP, commission consultative paritaire pour les personnels non-titulaires (scrutin sur sigle), pour le CTA et le CTM, comité technique académique ou ministériel, sur scrutin de liste. Les résultats au CTA déterminent les sièges pour le CTSD, comité technique spécial départemental.



[\[1\]](#) fin du vote à 17h00